

## SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

### SPORT

#### Associations et instances sportives

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 3 août 2015 portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de canoë-kayak**

NOR : VJSR1530606A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,  
Vu le code du sport, titre III, chapitre 1<sup>er</sup>, section 2, sous-section 3, notamment l'article R. 131-17 ;  
Vu l'avis du directeur technique national de la Fédération française de canoë-kayak,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, M. Christophe ROUFFET, recruté sur un contrat de préparation olympique, sera chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de canoë-kayak.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Fait le 3 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*La chef du bureau des personnels de la jeunesse  
et des sports, de l'éducation nationale  
et des instituts spécialisés,*  
C. LABROUSSE